Partie pratique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **1 (1872)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Cela prouve combien sont vaines et futiles les raisons de ceux qui, tout en supprimant les couvents, prétendent ne point avoir de mauvais desseins vis-à-vis de l'Eglise catholique. Il y en a qui disent : le catholicisme n'a pas besoin de tel couvent ou de tel ordre religieux ; donc le supprimer n'est pas une violation de la liberté du culte catholique. Ce raisonnement est tout juste de la même force que celui d'un voleur qui dirait à sa victime : Votre bourse ne vous est point nécessaire, donc je la prends ; je puis vous dépouiller de votre pardessus sans que vous en mouriez, donc je m'en empare.

Dans leurs rapports avec l'Etat, certaines congrégations jouissent de la personnification civile, ce qui veut dire que l'association est reconnue comme telle par la loi, de sorte que l'association possède, peut recevoir et agir en justice indépendamment de la personnalité des membres qui la composent.

Les congrégations qui n'ont pas été reconnues par l'Etat ne jouissent pas de la personnification civile. Elles n'existent pas légalement, c'est-à-dire que la communauté comme telle ne possède point, ne peut point agir en justice, et que les legs qui lui seraient faits seraient caducs devant un tribunal. Mais les membres des congrégations non reconnues jouissent individuellement de leurs droits civils, comme tous les autres citoyens ; chacun d'eux peut posséder, recevoir, donner, accepter un héritage, actionner devant les tribunaux, etc.

PARTIE PRATIQUE.

Enseignement de la langue.

A DEMAIN *(suite, voir n° 4).*

IV.

EXERCICES PHRASÉOLOGIQUES.

A.

(BUT : Acquisition des idées.)

Aller de l'idée au mot du texte qui l'exprime.

1° Terre labourée.

2° Lumière qui précède le lever du soleil.
3° Suite et durée de sept jours.
4° Grand marché public qui se tient à des jours fixes.
5° Réjouissances qui accompagnent ordinairement un mariage.
6° Recueillir les produits de la terre.
7° Le temps actuel et le temps futur.

B.

(But : Imagination.)

Inventer une proposition principale en rapport avec la complétive donnée.

1° Si je négligeait de cultiver mon champ... (je n'aurais point de blé).
2° Lorsqu'un de ses amis vint l'inviter à un festin, Roger....
3° Le lendemain, parce qu'il avait un peu trop bu et un peu trop mangé.....
4° Comme il pleuvait, Roger....
5° Parce que son cheval était malade.....
6° Comme le jour suivant était un jour de fête.....
7° Comme il n'avait jamais manqué d'aller à la foire de N., Roger.....
8° Enfin, lorsqu'il vint à labourer son champ.....
9° Quand vous avez quelque chose à faire.....
10° Quiconque remet ses affaires à demain.....

C.

La principale étant donnée, inventer la complétive.

1° Je labourerai demain mon champ, parce que....
2° N'oublions pas que, si nous sommes maîtres du présent.....
3° J'obéirai toujours à mes parents et à mes maîtres, parce que...
4° Une marchandise coûte ordinairement ce que.... (elle vaut).
5° Nous récolterons ce que....
6° Profitons bien de notre temps, parce que....
7° Saint Jean était beaucoup aimé de Jésus, parce que....
8° Winkelried immola sa vie pour notre chère patrie, parce que....
9° Il faut éviter de passer brusquement du froid au chaud, quand....

D.

(Style).

Commencer les phrases par les mots en italique.

1° Je labourerai demain mon champ, *disait Roger*. (Roger disait qu'il labourerait le lendemain son champ.)
2° Il fut obligé de se livrer au repos, car *il avait trop bu.*

3° « Demain, nous réparerons tout cela » *dit-il en lui-même.*
4° Roger maudit *la pauvre bête.*
5° En une semaine, *on expédie bien de la besogne.*
6° Quand vous avez quelque chose à faire, *faites-le tout de suite.*

E.

(Imagination et jugement).

Accompagner chaque nom d'un adjectif qui lui convienne d'une manière spéciale en faisant usage de l'article.

(Ex. Le *traître* Judas.)

1° Caïn.
2° Le soleil.
3° Champ.
4° Encre.
5° Génisse.
6° Cheval.
7° Maison.
8° Enfant.
9° Le vin.
10° Guillaume-Tell.
11° Notre patrie.
12° Le mensonge.
13° L'ivrogne.
14° Mon père.
15° Leur troupeau.
16° Notre église.

V.

LEÇONS DE MORALE.

I. Relever la moralité de cette histoire et en montrer diverses applications.

II. Faire ressortir les conséquences de l'ivrognerie, de l'habitude funeste de fréquenter inutilement les marchés, foires, etc.

VI.

LEÇONS DE CHOSES.

On pourra prendre pour sujet les mots *charrue, champ, cheval,* ou tout autre.

On pourrait se servir avec avantage des exercices que l'on trouve à la page 52 de l'ouvrage de M. Paroz.

R. Horner.

JOURNAL D'UN JEUNE INSTITUTEUR.

(3me ARTICLE).

Jeudi 27 octobre. — Oh ! la prière, comme elle est douce, comme elle soulage le cœur, comme elle ramène facilement le calme dans